

COMMENT DÉCLARER ?

1/ Professionnels

Je dispose de deux modalités d'accès au système déclaratif.

- **Souscription d'une déclaration en ligne (Dépôt EFI)**

Ouvert aux professionnels disposant d'un compte dans [l'espace professionnel sécurisé](#) à compter de janvier 2021, il permet de déclarer un dispositif en remplissant un formulaire en ligne (Votre espace professionnel/MES SERVICES/Déclarer/Dispositif DAC6). À la validation de la déclaration, les déclarants obtiennent une « référence dispositif » (en cas de première déclaration) et une « référence déclaration ». La date d'ouverture technique est prévue le 5 janvier 2021.

- **Dépôt de fichiers xml en masse (Dépôt EDI)**

Ouvert uniquement aux professionnels, il permet de déposer un fichier constitué selon les spécifications de la DGFIP en conformité avec les exigences communautaires.

Le dépôt EDI est organisé selon des modalités différentes en fonction de la période de dépôt des déclarations :

- le système transitoire pour les dépôts entre le 4 janvier 2021 et le 14 juin 2021 inclus : durant la période transitoire, le dépôt du fichier est effectué sur la plateforme PASSTRANS pour laquelle une demande d'identifiant et de mot de passe doit obligatoirement être effectuée auprès de la DGFIP à l'adresse suivante : (dac6@dgifp.finances.gouv.fr).

Afin d'être traitée, cette demande devra indiquer en objet : "DEMANDE ACCES EDI" et comporter impérativement les éléments suivants :

- identifiant du compte du portail professionnel ;
- adresse e-mail de l'utilisateur ;
- nom et N° Siren de l'entreprise représentée.

Attention, seuls les professionnels ayant déjà créé leur espace professionnel sur impot.gouv.fr et disposant d'un identifiant ont la possibilité de demander un accès à cet espace.

Pour des raisons de sécurité, l'identifiant et le mot de passe sont envoyés séparément (deux messages).

- le système cible à compter du 15 juin 2021 : L'accès au service de dépôt de fichiers par le biais de PASSTRANS sera supprimé à compter du 15 juin 2021 et remplacé par un accès ouvert directement dans l'espace professionnel, qui ne nécessitera ni identifiant spécifique ni mot de passe.

La documentation relative à cette modalité de déclaration EDI (cahier des charges, iso-type, xsd, modèles xml, clé de chiffage) est disponible dans la rubrique « Dépôt EDI » de la page DAC6.

A cet égard, les points suivants doivent être notés :

- **pour le dépôt de déclarations dans la période du 4 janvier 2021 au 14 juin 2021** : la structure des fichiers XML déposés doit être conforme au cahier des charges v1.4.
- **pour le dépôt de déclarations dans la période du 15 juin 2021 au 31 août 2021** : la structure des fichiers XML déposés doit être conforme au cahier des charges v1.5.
- **à compter du 1er septembre 2021** : la structure des fichiers XML déposés doit être conforme au cahier des charges qui sera publié avant le 1er juillet 2021.

2/ Particuliers

Une modalité d'accès au système déclaratif DAC6 est disponible pour les particuliers.

Ceux-ci se connectent sur leur [espace particulier sécurisé](#) et disposent d'un accès à la déclaration en ligne directement, sans formalité spécifique, via l'espace dédié à la déclaration des dispositifs transfrontières « Déclarer un dispositif transfrontière ».

À la validation de la déclaration, les déclarants obtiennent une « référence déclaration » et une « référence dispositif » (en cas de première déclaration).

DÉCLARER



CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS

Le service de correction en ligne est ouvert.
Il vous permet de rectifier la quasi totalité des informations déclarées en ligne ou taxées selon le dispositif de la déclaration automatique.
Vous pouvez notamment corriger vos revenus, charges et personnes à charge.
N'hésitez pas à utiliser ce service pour corriger votre déclaration.

[Accéder à la correction en ligne](#)

DÉCLARER UN DISPOSITIF TRANSFRONTIÈRE

Déclarer un dispositif transfrontière entrant dans le champ d'application des articles 1649 AD à AH du CGI (directive DAC6).

[Accéder](#)



DÉCLARER UN DON

Déclarer un don d'une somme d'argent, d'objets d'art, de bijoux, d'une voiture, de valeurs mobilières...

[Accéder](#)





PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Mme Lila
ROSEMONDEAbonné :
20101670101919

- Espace pro.
- Impots.gouv.fr
- Quitter

➤ Aide : tous les
pas-à-pas

Espace professionnel

- Messagerie 
- Adresse électronique de l'entreprise [+]
- En savoir plus

MON ESPACE

- Gérer les services
- Gérer les comptes bancaires [+]
- Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

- Calendrier fiscal
- Tests économie collaborative
- Coordonnées du gestionnaire

DOSSIER COURANT

SIREN 000299001
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MES SERVICES

Consulter

- Compte fiscal
- Avis CFE

Déclarer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Résultat [+]
- Économie collaborative [+]
- Dispositif DAC6 [+]

Payer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Prélèvement à la source [+]
- CFE et autres impôts
- Dette fiscale [+]

Démarches

- Remboursement de TVA UE
- Mini-guichet de TVA UE

Pour déclarer les montages fiscaux transfrontières en application de la directive européenne 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018.